



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-0603

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 486864

DOSSIER N° : 9373

Objet : Exploration Tom inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 17 octobre 2002;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice des marchés des capitaux :

dispense Exploration Tom inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 300 000 actions ordinaires au prix de 0,30 \$ l'action auprès de Northern Construction Services conformément à la convention de règlement de dettes intervenue le 13 septembre 2002.

Fait à Montréal, le 11 mars 2003.

La directrice des marchés des capitaux,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

PM/jg